

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-060 en date du 20 Mars 2021
Délibération modificative à la délibération n°2021-001 du 13 janvier 2021
Portant sur la demande de subvention des éditions touristiques 2021**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES,

Excusés : MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT,

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire, la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'associe à la communauté de communes Creuse Confluence pour éditer un guide touristique en 2021.

Le montant des dépenses étant moins important que ce qui était prévu initialement (3175,55 € au lieu de 5500 €), il y a lieu de prendre une délibération modificative à la délibération n°2021-001 du 13 Janvier 2021 pour modifier le plan de financement. Ce plan de financement fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

OBJET	DÉPENSES	RECETTES	
Conception et impression du guide touristique 2021	3 175,55 € TTC	EPCI Marche et Combraille en Aquitaine	230,93 € TTC
		EPCI Creuse Confluence	404,18 € TTC
		FEADER (Leader)	2 540,44 € TTC
TOTAL	3 175,55 € TTC		3 175,55 € TTC

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-060-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet tel que présenté ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président et la Vice-présidente en charge du Tourisme à déposer tout dossier de subvention portant sur ce projet et notamment les aides européennes dans le cadre des aides LEADER,
- D'autoriser le Président et la Vice-présidente en charge du Tourisme à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN

